

10 février 2006

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

TOUAX (Eurolist)

Par courrier du 9 février 2006 reçu le jour même, la Société Générale (29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 3 février 2006, par suite de la souscription d'actions TOUAX par sa filiale Salvepar dans le cadre d'une augmentation de capital réservée¹, le seuil de 5% du capital de la société TOUAX et détenir, à titre indirect par l'intermédiaire de sa filiale Salvepar, 246 928 actions TOUAX représentant autant de droits de vote, soit 6,355% du capital et 4,815% des droits de vote de la société².

¹ Augmentation de capital réservée décidée par l'assemblée générale mixte de la société TOUAX tenue le 30 janvier 2006.

² Sur la base d'un capital composé de 3 885 519 actions représentant 5 128 031 droits de vote.